



**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le 6 juillet 2026, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

**Présent:**

Véronique Lemire, conseillère #2  
Donat Legrand, conseiller # 4  
Dianne Renaud, conseillère # 5  
Luc Bérneche, conseiller # 6

**Absent:**

Yves Bourassa, conseiller #1  
Guylaine Racine, conseillère #3

Josée Germain, Directrice générale par intérim, greffière-trésorière ainsi que Martin Lecompte consultant sont également présents.

### **1.1 Ouverture de la séance**

---

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h02

### **2.1 Mot de bienvenue**

---

#### **Mot de bienvenue de la mairesse - Lyne Ash :**

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens d'abord à souligner le bilan très positif du dernier mois. Malgré l'absence regrettée de notre directrice générale, je constate avec satisfaction que le travail avance à une cadence raisonnable, grâce à l'engagement de chacun.

Je souhaite remercier sincèrement tous les employés municipaux. Par leur collaboration et leur entraide, ils créent un climat de sécurité et de confiance, tant pour les membres du conseil que pour l'ensemble de la population.

Je remercie également les élus pour leur soutien et leur implication auprès des employés. Leur aide précieuse contribue à maintenir la stabilité et l'efficacité de notre administration.

Je suis heureuse de constater que la municipalité est entre de bonnes mains. Il sera d'autant plus rassurant pour notre directrice générale de revenir au travail en sachant que l'équipe a su maintenir le cap et assurer la continuité des services.

Merci à toutes et à tous pour votre dévouement et votre esprit d'équipe. Je vous souhaite une excellente séance.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Donat Legrand**, et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du **6 juillet 2026** soit adopté avec les modifications apportées.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
  - 2.1 Mot de bienvenue de la mairesse
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026
- 6. TRÉSORERIE**
  - 6.1 Compte à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026
  - 6.2 AtkinsRéalès – Assainissement des eaux
  - 6.3 Dépôt du rapport financier 2025
- 7. DÉPÔT DE RAPPORTS**
  - 7.1 Rapport de la mairesse
  - 7.2 Rapport des travaux publics
  - 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
  - 7.4 Rapport de la DG par intérim
    - 7.4.1 Suivi - Centre Communautaire
    - 7.4.2 Suivi – Château Darveau
    - 7.4.3 Suivi – Mini-Golf
  - 7.5 Rapport des Élus
- 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 8.1 Ministère de l'Éducation – Toiture pour la patinoire
  - 8.2 Numériques – Sommaire décisionnel
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
  - 9.1 Défiibrillateur – bureau de poste
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 10.1 Dégradation du paysage – dossier en litige
  - 10.2 Nomination de l'inspecteur en bâtiment – dossier MRC
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
- 12. VOIRIE**
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
  - 13.1 Mini-Golf – Ouverture - **Ajout**
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
  - 14.1 Demande – Croix rouge canadienne
  - 14.2 Demande de lettre d'appui – Centre de femme du Témiscamingue
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDANCE**
  - 16.1 Rapport d'activité de mai 2026 – RISIT
  - 16.2 Rapport annuel 2025-2026 - Réseau Biblio ATNQ
  - 16.3 Compte rendu – Martin Lecompte consultant
- 17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 10 août 2026**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**4.1 Période de questions**

---

Aucune question du public à ce moment-ci.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **8 juin 2026** ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **8 juin 2026** tel que présenté.

8144-07-26

#### **6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 30 juin 2026**

---

##### **Résolution – des comptes à payer avec corrections**

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du **1er au 30 juin 2026** :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; **(35418.57 \$ +56 696.87 \$)** pour un total de **92 115.44\$**

De plus, il est convenu d'ajouter la facture numéro 1 795 355 d'AtkinsRéal, inscrite initialement au point 6.2 de l'ordre du jour sous la mention « Atkins-Réal – Assainissement des eaux », au montant de **50 954.88\$**, à la liste des comptes à payer, portant ainsi le total à **143 070,32\$**.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 6 juillet 2026.

#### **6.2 AtkinsRéal - Assainissement des eaux**

---

Le paiement de la facture numéro 1 795 355 d'AtkinsRéal, relative à l'assainissement des eaux, a été ajouté aux comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026 au point 6.1 du présent procès-verbal.

8149-07-26

#### **6.3 Dépôt du rapport financier 2025**

---

##### **Dépôt du rapport financier audité – 31 décembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le directeur général doit déposer au conseil, lors d'une séance ordinaire tenue au plus tard le 15 juin, le rapport financier de la municipalité pour l'exercice précédent, accompagné du rapport du vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier audité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 a été préparé par l'auditeur indépendant;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé au dépôt officiel de ce rapport lors de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Le directeur général** a procédé au dépôt officiel de ce rapport lors de la présente séance;

**Le conseil municipal de Guérin** a pris acte du dépôt du rapport financier audité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025] et du rapport de l'auditeur indépendant, tel que présenté par le directeur général;

**QU'UNE** copie du rapport financier sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la législation en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.1 Rapport de la mairesse**

---

### **Rapport de la mairesse – Session du 6 juillet 2026**

- 12 juin:** Participation au souper des bénévoles.
- 17 juin:** Réunion de la MRC à Nédélec - Principaux points traités :
- o Appui de la MRC au projet de complexe en eaux profonde, avec soutien financier conditionnel à l'acceptation du projet au PAFIRSPA.
  - o Appui à la ville de Témiscamingue pour la réfection de sa piscine.
  - o Réaffirmation de la position défavorable de la MRCT concernant le projet de route Maniwaki-Témiscamingue.
  - o Motion de félicitations adressée au comité organisateur de l'Exposition agricole du Témiscamingue.
- 2 juillet:** Réunion avec Artcad et EXP pour discuter des problématiques du centre communautaire (éclairage, coupe-feu, isolant de l'entrée d'eau – environ 2000 \$).  
Entente pour rencontrer KG2 afin de régler ces points.  
Suggestion de traiter directement avec le contracteur MP pour la formation sur le système de ventilation-chauffage-climatisation.
- 2 juillet:** Réunion RISIT – présentation d'un nouveau projet de casernes principales, secondaires et satellites.  
Le projet présenté diffère de celui discuté en comité RISIT; le conseil devra se prononcer sur les options à privilégier après réception du projet.

## **7.2 Rapport des travaux publics**

---

### **Travaux publics – Questions des membres du conseil**

- Des questions sont posées à Shawn concernant les dommages causés aux chemins ruraux à la suite des fortes pluies du 30 juin.
- Shawn informe le conseil de la nécessité d'effectuer l'entretien du foin en bordure des routes rurales.
- Il demande également l'autorisation de procéder au nettoyage de 2 km de fossés, comme cela se fait annuellement.

## **7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement**

---

### **Rapport de l'employée de soutien au développement**

Le rapport de l'employée de soutien au développement est déposé. Aucune question n'est soulevée à ce sujet.

## 7.4 Rapport de la directrice générale par intérim

---

Josée Germain, directrice générale par intérim fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

### 7.4.1 Centre communautaire

---

#### Résumé:

- Passage du tarif G (petite puissance) au tarif M (moyenne puissance), puis finalement au tarif G9 (faible puissance).
- C'est modification du tarif de facturation Hydro-Québec, générant un crédit total de 1971,70\$ avant taxes.
- Suggestion de Gadi Électrique: optimiser la consommation en fermant certains appareils entre les locations et en ajustant la température selon la saison.

### 7.4.2 Château Darveau

---

#### Résumé:

- Page horaire augmentée: 8h00 à 13h30, du mardi au samedi.
- Nouveau menu: déjeuner spécial chaque matin, deux menus légers pour le dîner.
- Rencontre positive avec le MAMH pour la subvention FRR – commerce de proximité: projet d'espace de commerce de proximité, adaptation pour accessibilité universelle, subvention accordée de 118068\$.

### 7.4.3 Suivi - Mini-Golf

---

#### Résumé:

- **Travaux réalisés:** mur de séparation, isolation, finition des murs, aménagement de l'eau, installation des tapis.
- **Travaux à venir:** installation de la porte extérieure accessible, alimentation électrique, obstacles du parcours, construction des galeries avec rampe, installation du mobilier et achat de friandises.
- Ouverture possible d'ici 2 semaines.

## 7.5 Rapport des élus

---

Monsieur Luc Bernèche informe qu'il suit de près les travaux de réfection au bureau de poste de la municipalité. L'ajout de casiers, approuvé lors du dernier conseil, progresse bien?: les nouveaux casiers sont déjà arrivés et les travaux de réorganisation et de construction devraient débiter sous peu.

8145-07-26

## 8.1 Ministère de l'éducation - Toiture pour la patinoire

---

**Projet de résolution – Abandon du projet U-2023-265 – Construction d'une toiture pour la patinoire de l'espace multisport**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Nédélec avait déposé une demande d’aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA – Volet 1 pour la construction d’une toiture pour la patinoire de l’espace multisport;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur ayant présenté la soumission a fait preuve d’une incompréhension quant aux exigences du projet, ce qui a entraîné une augmentation drastique des coûts;

**CONSIDÉRANT** la non-disponibilité des fonds municipaux pour combler le manque à gagner et le refus du FRR IV d’accorder une subvention supplémentaire de 100 000\$;

**CONSIDÉRANT** le départ de la chargée de projet pour une période indéterminée, rendant impossible la poursuite du dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Nédélec confirme officiellement l’abandon du projet U-2023-265 – Construction d’une toiture pour la patinoire de l’espace multisport;

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de l’Éducation, Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière (loisir et sport), afin d’informer le ministère des motifs de l’abandon et de permettre le retrait officiel de l’aide financière prévue.

**Adopté** à l’unanimité ce 6 juillet 2026.

8146-07-26

## **8.2 Numériques - Sommaire décisionnel**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déjà pris connaissance du projet d’implantation du sommaire décisionnel;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices attendus, notamment le gain de temps pour l’équipe administrative, l’amélioration de la gestion documentaire et de la traçabilité des décisions;

**CONSIDÉRANT** la contribution active de Lise au développement du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal reconnaisse l’apport du projet de sommaire décisionnel,

**QUE** l’implantation du programme soit autorisée,

**QUE** la dépense de 3 000,00\$ plus taxes soit approuvée, selon la facture présentée

**ET QUE** le paiement soit effectué conformément à la présente résolution.

**Adopté** à l’unanimité ce 6 juillet 2026.

## **9.1 Défibrillateur - bureau de poste**

---

Le point 9.1 est reporté à une séance ultérieure afin de permettre à madame Josée Germain, directrice générale par intérim, de réunir certaines informations nécessaires afin d’aider le conseil à prendre une décision éclairée.

## **10.1 Dégradation du paysage - dossier en litige**

---

Le point 10.1 est reporté à une séance ultérieure afin de permettre à madame Josée Germain, directrice générale par intérim, ainsi qu'à monsieur Martin Lecompte, consultant, d'entreprendre les démarches légales nécessaires avec Maître Tremblay, avocat-conseil.

8147-07-26

## **10.2 Nomination de l'inspecteur en bâtiment - dossier MRC**

---

**ATTENDU QUE** les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laniel, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie. Ces municipalités sont signataires de « l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme »

**ATTENDU QUE** la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci-après décrits;

**ATTENDU QUE** selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

**ATTENDU QUE** les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

**ATTENDU QUE** les règlements de la municipalité de Nédélec prévoient que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Nédélec nomme Madame Monique Vachon au titre d'inspecteur en bâtiment et que son entrée en fonction sera à partir du 19 mai 2026

**QUE** le conseil municipal autorise Madame Monique Vachon à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Nédélec, notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**(PIIA);**

- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur la dégradation des paysages;
- Règlement de contrôle intérimaire de la **M.R.C.** de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

**À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.**

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

### **13.1 Mini-Golf- Ouverture**

---

#### **13.1 Mini-Golf – Ouverture**

Le conseil municipal décide d'organiser une journée d'ouverture du mini-golf sans frais d'admission afin d'inviter la population à découvrir la nouvelle installation. La date de cette journée sera déterminée en fonction de la finalisation des travaux. La liste de prix sera présentée au conseil pour discussion interne et sera entérinée lors de la prochaine séance le 10 août prochain.

### **14.1 Demande - Croix rouge canadienne**

---

Après analyse de la demande de la Croix-Rouge Canadienne visant leur campagne de financement pour aider les victimes d'inondations, les conseillers présents ont choisi de ne pas aller de l'avant avec cette demande.

8148-07-26

### **14.3 Demande de lettre d'appui - Centre de femme du Témiscamingue**

---

#### **RÉSOLUTION D'APPUI**

**Objet: Appui au projet «Déprogrammer: quand les stéréotypes écrivent nos vies à notre place» du Centre de femmes du Témiscamingue**

**ATTENDU QUE** le Centre de femmes du Témiscamingue présente le projet «Déprogrammer: quand les stéréotypes écrivent nos vies à notre place» dans le cadre de l'Appel de projets en matière de lutte contre les stéréotypes sexuels et de genre 2026-2027 du Secrétariat à la condition féminine;

**ATTENDU QUE** ce projet vise à sensibiliser la population du Témiscamingue aux impacts des stéréotypes sexuels et de genre et à favoriser le développement d'une société plus égalitaire, inclusive et respectueuse;

**ATTENDU QUE** les enjeux abordés, tels que la charge mentale, les rôles sociaux, les pressions liées à l'apparence, les stéréotypes véhiculés sur les réseaux sociaux, les mythes entourant les violences à caractère sexuel et les attentes différenciées envers les genres, concernent directement notre communauté;

**ATTENDU QUE** l'approche proposée, combinant éducation populaire, participation citoyenne, ateliers de sensibilisation, création collective et campagne régionale, est jugée pertinente pour encourager la réflexion critique et le changement social;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Nédélec appuie le projet «Déprogrammer: quand les stéréotypes écrivent nos vies à notre place» porté par le Centre de femmes du Témiscamingue;

**QUE** la Municipalité souhaite le meilleur succès à cette démarche et à la demande de financement déposée auprès du Secrétariat à la condition féminine.

Adopté ce 6 juillet 2026

**16.1 Rapport d'activité mai 2026 - RISIT**

---

Le conseil prend connaissance du rapport d’activité de mai 2026 transmis par le RISIT. Il s’agit d’un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n’est requise à ce stade.

**16.2 Rapport annuel 2025-2026 - Réseau Biblio**

---

Le conseil prend connaissance du rapport annuel 2025-2026 transmis par le Réseau Biblio. Il s’agit d’un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n’est requise à ce stade.

**16.3 Compte rendu- Martin Lecompte consultant**

---

Le conseil prend connaissance du compte rendu transmis par Martin Lecompte consultant. Il s’agit d’un document déposé à titre de correspondance, et aucune intervention ou décision n’est requise à ce stade.

**18.1 Période de questions**

---

Aucune question du public à ce moment-ci.

**8150-07-26**

**19.1 Levé de la séance**

---

La levée de la séance à 19h52 et est proposée par Luc Bernèche.

---

**Lyne Ash, mairesse**

---

**Josée Germain, directrice générale par intérim et greffière-trésorière**

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

---

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.